

Décision

Générale

colonial

Décision n° 128 désignant le Secrétaire General p. d'honneur :

n° 128

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

19 mai 1906

Numéro JO

n° 115 du 01/06/1906

Date du numéro

1 juin 1906

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 23 décembre 1897 sur la solde et les accessoires de solde

Vu la décision du 18 mai 1906, désignant M. Paul Patté Secrétaire Général des Colonies pour remplir les fonctions de Gouverneur p. i. de la Cote Française des Somalis

Vu les besoins du Service :

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — M. Vennat Armand, Sous-Chef de Bureau de 1 classe des Secrétariats Généraux des Colonies, remplira les fonctions de Secrétaire Général p. i. ; il touchera en cette qualité les indemnités prévues par les décrets et règlements, Art, 2. — M. Vennat continuera à être chargé de la Direction du Bureau des Finances. Art.3, — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal Officiel de la Colonie.

PAUL PATTÉ.